

ACTION N° 4-9

PILOTES :

DIRECTION DE LA MODERNISATION ET DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE
DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DU NUMÉRIQUE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Faire converger les fonctions support de l'administration territoriale de l'État

Objectifs

- Rapprocher les situations et faciliter les missions des agents de l'administration territoriale de l'État (ATE) en matière de gestion RH, numérique et budgétaire, quel que soit leur ministère d'appartenance
- Apporter des réponses concrètes pour améliorer le quotidien des agents
- Favoriser le sentiment d'appartenance à un périmètre commun pour l'ensemble des agents du périmètre ATE
- Simplifier la tâche des gestionnaires, en particulier dans les secrétariats généraux communs départementaux (SGC-D)
- Bâtir un socle numérique commun conduisant à la modernisation et la simplification des outils de travail des agents.

ENGAGEMENTS PRIS

Engagement pris lors du 6^e CITP (juillet 2021) : la priorité sera donnée à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) en accélérant la convergence des systèmes d'information et des pratiques RH.

BILAN À DATE

Mise en œuvre de la 1^{re} feuille de route du chantier de la simplification et de la convergence des fonctions support de l'administration territoriale de l'État élaborée par le ministère de l'Intérieur, associant le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.

+ de **75 %** des actions de
convergence identifiées ont déjà été réalisées

Les actions lancées depuis mars 2021 en matière RH pour renforcer la convergence au sein des services déconcentrés

Mobilité indemnitaire	<ul style="list-style-type: none"> • mise en œuvre à partir de 2022 d'un calendrier commun de mobilité pour les agents du périmètre ATE. • garantie du régime indemnitaire de l'agent en cas de mobilité dans le périmètre ATE (circulaire du 20 septembre 2021).
SIRH - outil Place de l'emploi public	<ul style="list-style-type: none"> • publication par les SGC-D des emplois sur Place de l'emploi public : expérimentation lancée en novembre dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Grand-Est. Généralisation prévue au 1^{er} trimestre 2022. • mise en place à compter de 2023 d'un nouvel outil interfacé avec la Place de l'emploi public pour gérer en interministériel les mobilités pour les agents du périmètre ATE en abandonnant progressivement les SI mobilités ministériels. • dans l'attente d'un SIRH commun ATE, mise en place en 2022 d'une interface permettant un accès fluide aux différents SIRH ministériels.
Action sociale	<ul style="list-style-type: none"> • harmonisation dès 2021 des subventions de restauration collective au sein des SGC-D. • harmonisation des subventions de restauration collective entre agents de préfectures et de DDI : généralisation fin 2021. • harmonisation des prestations interministérielles pour les séjours d'enfants en appliquant les barèmes actuels des DDI à compter de novembre 2021 (circulaire du 23 novembre 2021).
Médecine de prévention	<ul style="list-style-type: none"> • lancement en juin 2021 d'une mission inter-inspections sur l'état des lieux de la médecine de prévention et des réseaux de soutien dans le périmètre ATE, qui donnera lieu à des propositions d'évolution en mars 2022.

Les actions lancées depuis mars 2021 en matière numérique

- définition d'une doctrine d'emploi des agents contractuels de la filière numérique d'ici la fin 2021.
- dotation des agents des DDI en carte agent.
- mise à niveau des infrastructures au 1^{er} semestre 2022 pour les infrastructures réseaux et serveurs et au 2nd semestre 2022 pour la migration vers un annuaire unique AD ATE national.
- achèvement du déploiement de PC portables VPN pour toutes les missions télétravaillables d'ici le 1^{er} trimestre 2022 (35 700 postes livrés à ce jour, 12 500 autres le seront d'ici février 2022) et déploiement de la nouvelle messagerie collaborative de l'État au 1^{er} semestre 2023. Migration des 4 500 postes DDETS sauf inspection du travail (mise en place de messageries, travaux de réseaux) terminée début 2022.

En matière budgétaire et financière

- regroupement de l'exécution des dépenses départementales des unités opérationnelles du programme 354 sur le bloc CHORUS du ministère de l'Intérieur depuis le 7 juin 2021 pour certaines dépenses nouvelles et à compter du 1^{er} janvier 2022 pour l'ensemble des dépenses.

PROCHAINES ETAPES

Poursuivre et accélérer la convergence avec la seconde feuille de route de la convergence engagée en novembre 2021.

La nouvelle vague d'actions est tournée vers l'harmonisation des sujets RH et du numérique et confirme la volonté de mettre en œuvre des mesures concrètes et de produire rapidement des effets pour les agents comme pour les gestionnaires.

En matière RH	
Formation	<ul style="list-style-type: none"> développement de mallettes de formation : mallette pédagogique avec un tronc commun sur les habilitations au SIRH, mallette pour les gestionnaires de formation afin de connaître l'offre des ministères. développement de la cohérence et de la mutualisation de l'offre de formation.
SIRH	<ul style="list-style-type: none"> développement d'un projet commun « Administration Territoriale de l'État » permettant aux agents habilités d'effectuer des requêtes dans leur périmètre. convergence vers un accès partagé aux SIRH.
Harmonisation des procédures	<ul style="list-style-type: none"> existantes : déconcentration de la signature des contrats de vacataires, calendrier des avancements avec une période commune, calendrier de référence du CIA, procédures d'accueil des nouveaux arrivants, modalités de gestion des jours de carence, calendrier des demandes de congés bonifiés et formulaires et période de référence concernant des CET. nouvelles : mise en paiement de l'indemnité de télétravail, protection sociale complémentaire avec un formulaire unique de recueil des demandes de remboursement des agents. harmonisation du calendrier des entretiens professionnels, dématérialisation des entretiens avec outil commun.
En matière numérique	
	<ul style="list-style-type: none"> élaboration d'un tableau de bord « SI ATE » en lien avec les autres ministères de l'ATE conformément aux décisions du CITP de juillet 2021.
	<ul style="list-style-type: none"> mise en place de services de navigation Web et de visio-conférence homogènes et améliorés avec des fonctionnalités élargies.
	<ul style="list-style-type: none"> développement d'outils collaboratifs (RESANA, OSMOSE, OCMI, etc.).
	<ul style="list-style-type: none"> convergence vers des solutions de publication (intranet et Internet).